FO MUNICIPAUX DE TOULOUSE

# ÉDUCATION

19/04/2021

# REORGANISATION !!!

**FO a pour habitude de TOUJOURS défendre les revendications des agents**. C'est parce que la quasi-totalité d'entre vous (tous métiers confondus) nous ont sollicité pour de meilleures conditions de travail que nous nous félicitons des avancées obtenues dans ce projet de réorganisation.

Nous vous détaillons dans ce bulletin d'inFO les mesures prévues dès la prochaine rentrée scolaire de septembre 2021.

Ainsi, la réorganisation de la Direction de l'Education va s'effectuer en 2 temps :

## 1 Rentrée septembre 2021

Les Territoires de demain

## 2 1er semestre 2022

Passage aux 1607h +

Réorganisation du service par métier

# RENTREE SEPTEMBRE 2021

## *« LES TERRITOIRES DE DEMAIN »*

## REDECOUPAGE DES TERRITOIRES

**La revendication FO** : **Plus de territoires pour plus de proximité** au sein de l'ensemble de la chaine hiérarchique.

Pour une meilleure gestion, la Direction a fait le choix de redécouper les territoires :

| AUJOURD'HUI | |
|---|---|
| Territoires | Nombre d'écoles |
| Nord | 63 |
| Est | 61 |
| Ouest | 84 |
| **SEPTEMBRE 2021** | |
| Territoires | Nombre d'écoles |
| Nord | 42 |
| Centre-Est | 46 |
| Ouest | 47 |
| Centre | 38 |
| Sud-Est | 35 |

## HIERARCHIE BORDEROUGE

**4 nouvelles fonctions …**

Direction adjointe opérationnelle, pour garantir la coordination inter-territoire et entre territoires / services centraux Education.

Coordonnateur technique bâtiment & hygiène, coordonnateur éducatif et coordonnateur technique, administratif & appui managérial.

Ces 3 coordonnateurs seront chargés d'animer les groupes métiers des territoires.

**… Qui vont amener à des créations de postes :**

1 Directeur Adjoint des Territoires, 2 Responsables de territoires supplémentaires, 3 Coordonnateurs techniques + 1 poste catégorie A à définir.

## HIERARCHIE TERRITOIRES

| AUJOURD'HUI | SEPTEMBRE 2021 | PRECISIONS |
|---|---|---|
| 1 responsable de territoire + 1 cadre de coordination de vie scolaire | 1 chef de domaine | / |
| 20 RVS/CPT | 18 responsables de secteurs | Cf. ci-dessous |
| 10 RTBS | 12 RTBS | / |
| 29 chefs d'équipes | 30 chefs d'équipes | Maintien sur leur fonction en renfort sur les missions techniques des responsables de secteurs |
| 12 agents administratifs | 18 agents administratifs | **Chaque agent sera référent d'un secteur** et non plus d'une mission (congés, rémunération, etc.) |

ENFIN !

***Zoom sur… les Responsables de secteurs***

*Il s'agit de la fusion des postes de CPT et RVS. Chaque responsable de secteur encadrera tant la DIRECTION CLAE, les ATSEMS que les ADJOINTS TECHNIQUES, en appui des chefs d'équipes, sur chaque école.*

***Après 4 ans de négociations, FO se félicite du calibrage des postes RVS/CPT en catégorie A prenant en considération la surcharge des missions qui leur sont confiées.***

## MISSION LOGISTIQUE

Mission logistique actuellement rattachée au Service du Patrimoine sera dorénavant rattachée à la Direction adjointe des territoires ce qui permettra une meilleure réactivité en ce qui concerne les livraisons sur les écoles.

## SORH

FO ne cesse de rappeler les difficultés rencontrées par les agents qui souhaitent joindre le SORH, quel qu'en soit le motif. La Direction, consciente de cette problématique, prévoit une réorganisation prochaine afin de permettre une meilleure disponibilité du SORH pour les agents des territoires.

## MOBILITE INTERNE

**Encore une fois, nous regrettons que la mobilité interne n'ait pas lieu cette année et l'avons fait savoir le jour du Comité Technique.**

# Nouvelle carte des territoires

## RENTREE SEPTEMBRE 2021

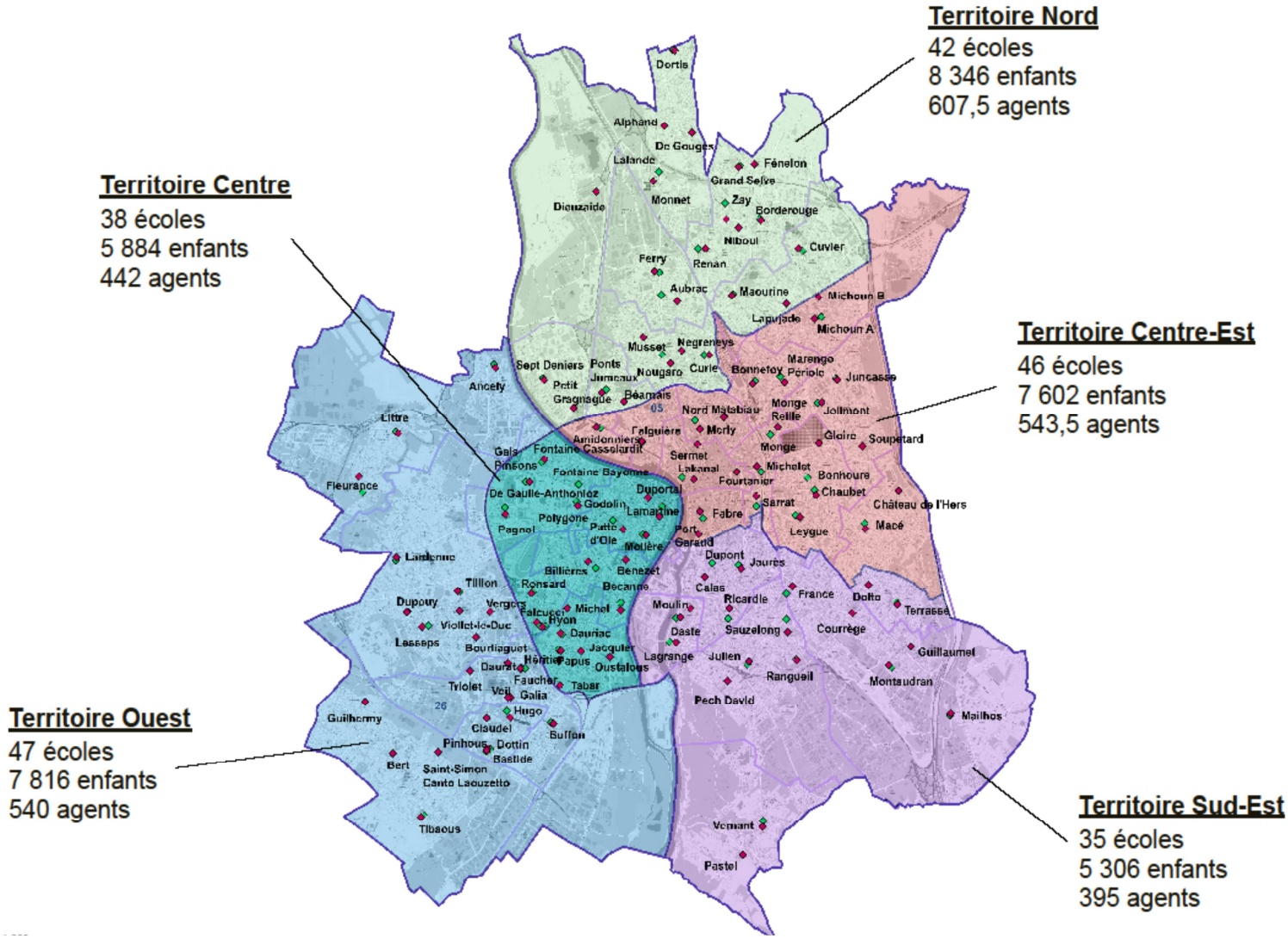


*Document présenté en CT du 14/04/2021*

# 1er TRIMESTRE 2022

## *PASSAGE AUX 1607H +*
## *REORGANISATION DES ECOLES PAR METIER*

Depuis que la publication de la loi de Transformation de la Fonction Publique le **6 août 2019**, les Collectivités doivent redéfinir par délibération de nouveaux cycles de travail et abroger tous les régimes dérogatoires au profit des 1607 heures.
**L'application des nouvelles règles en matière de temps de travail interviendra au plus tard au 1er janvier 2022.**

**La revendication FO : maintenir le nombre actuel de jours de repos pour les agents de l'Education, à savoir 46 jours/an.**

En ce qui concerne le projet de réorganisation de la Direction de l'Education dans les écoles, il est en cours de finalisation. Après avoir été présenté en Comité Technique (date à venir), le projet sera mis en œuvre au cours du 1er trimestre 2022 en même temps que la mise en place obligatoire des 1607h.

**La position de la Direction :** Augmenter le temps de travail hebdomadaire à 38h10/semaine afin de pouvoir maintenir les **46 jours dont disposent les agents (25 jours de congés annuels + 21 RTT)**. Chaque métier aura son propre régime :

**ATSEM**
Annualisation (40h ou 41h /semaine).
*Métier recentré sur le temps scolaire, quasi-totalité des vacances scolaires, plus aucune intervention en ADL.*

**ADJOINT TECHNIQUE**
38h10/semaine – 46 jours de repos
*Possibilités de maintenir le temps partiel actuel.*

**AGENT ADMINISTRATIF**
38h10/semaine
46 jours de repos.

**DIRECTION CLAE**
Annualisation (39h environ / semaine)
*1 petit séjour + 1 séjour été (retrait d'un petit séjour).*
*Possibilités de maintenir le temps partiel actuel.*

***ATTENTION !!!*** *Pour les métiers annualisés, ces propositions ne seront validées UNIQUEMENT que s'il est possible de paramétrer le logiciel Chronotime.*

**Syndicat Force Ouvrière Ville de Toulouse**
4 avenue du château d'eau 31300 Toulouse
www.fo-municipauxtoulouse.com - fo.ecolestoulouse@gmail.com – Tel : 05 61 22 24 41